



Réfection d'une toiture de garage

Par **Jacotte33**, le **19/07/2017** à **11:35**

Bonjour,

La toiture de mon garage a besoin d'être réparée. Un couvreur est venu hier et m'a fait un devis - toutefois, il me dit que toutes les tuiles sont à changer parce qu'il n'a pas le droit d'utiliser des tuiles anciennes.

Ma question est, que dit la loi par rapport à ça?

J'ai une pile de tuiles en bon état (en dehors de celles qui sont encore bonnes sur le toit lui même) mais d'après lui, elles ne sont pas utilisables.

De plus, seulement la moitié des poutres doivent être remplacées, dois-je faire re-faire toute la toiture?

Merci pour votre aide sur le sujet.

Bonne journée

JP